



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT.

Procurations : Gérard BAKINN donne pouvoir à Maurice BERNARD
Yasmine GONAY donne pouvoir à Guy GENET

Absentes excusées : Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN.

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 février 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	02
Votants :	11

Votes exprimés

- Votes pour : 11
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION



2026_01_DEL

Objet : Adoption du Budget Primitif 2026 du CCAS

Lors de sa séance du 18 décembre 2025, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour l'année 2026.

Les différentes propositions qui ont été exposées et débattues ont permis de préparer le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis à l'adoption du Conseil d'administration.

VU les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS depuis le 1^{er} janvier 2023 par délibération du 06 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'administration du 18 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de budget primitif de l'exercice 2026;

VU l'ensemble des éléments ci- dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du CCAS de Vif pour l'exercice 2026 comme inscrit dans le tableau ci-dessous.

Le budget du CCAS, pour l'exercice 2026 est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL	1 084 652	1 084 652	49 600	49 600

- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Président du CCAS,

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.